

gieuses et intellectuelles de notre pays protestent contre cette loi ; M. Henri Fouquier, qui s'est fait jadis un renom de libre-penseur dans le XIX^e Siècle, écrit :

“ Les uns l'appellent déjà la loi indispensable, les autres la loi scélérate. Il serait tout à fait juste de l'appeler : la loi bête. Je ne sais pas, en effet, de sentiment plus sot que celui qui pousse les politiciens à regarder comme une chose utile le refus de dispense à quinze cents ou deux mille jeunes gens dont l'armée n'a nul besoin. Car ce qui nous manque, ce ne sont pas les sous-officiers et les réengageables, qu'on ne trouvera pas parmi les séminaristes. C'est vainement qu'on parle de patriotisme et qu'on parle d'égalité. Ce beau mot et ce grand mot sont, sur les lèvres de presque tous ceux qui les prononcent à cette occasion, une pure hypocrisie. Il faut déchirer ces voiles et voir les choses comme elles sont, afin de les pouvoir juger. Ce qu'on veut, c'est corrompre le séminariste en le faisant passer par la caserne et, de cette façon, empêcher le recrutement du clergé menacé depuis longtemps.”

M. Henri Fouquier dit encore :

“ Il faut repousser cette loi au nom de l'intérêt républicain et de la sagesse philosophique, et au nom du patriotisme encore, car la patrie ne veut pas de ce qui nous divise et n'a guère besoin de quinze cents conscrits qui, en cas de guerre, seraient d'admirables ambulanciers, tenus, par leur caractère même, à une vaillance comparable à celle du soldat. Et l'égalité ? Ah ! l'égalité ! Qui sait si ce n'est pas, à la façon dont on l'entend, elle qui est la vraie absoennemie ? Qu'elle soit à la base de toute hiérarchie, la justice luele veut et sa victoire, sur ce point, est pleine et entière. Mais l'égalité n'est qu'un instrument effroyable d'abaissement universel, si elle s'oppose à ce qu'on admette l'équivalence des services et si elle n'est que l'obstacle jaloux au classement des capacités.”

M. Sarcey, autre libre-penseur, ne parle pas autrement :

“ On m'a fait, dit-il, la réputation d'un terrible mangeur de prêtres et je n'en suis pas moins forcé de m'avouer que sur ce point ce sont eux qui ont raison contre mes amis. Peut-être ferais-je mieux de ne rien dire ; mais c'est plus fort que moi ; je ne peux pas obéir aux mots d'ordre..

“ Tant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne sera pas un fait accompli, le service de la religion, est un service public. Le gouvernement est dans son tort s'il l'entrave par des tracasseries indignes de lui, indignes d'une si grande cause.”

M. de Vogué réclame au nom des missions françaises. Il ne peut admettre que, pour recruter cent cinquante conscrits, on détruise la sainte légion qui est “ notre dernier instrument de domination, celui par lequel nous pouvons encore régir l'univers”. Il signale le péril de cette “ destruction”, au moment même où les Italiens attendent tout de leurs missionnaires et où l'Allema-